



## *Fonds Régions et ruralité*

### **Priorités annuelles d'intervention 2023-2024**

Adopté le 28 février 2023

## **Enjeux**

- **Améliorer la qualité de vie des citoyens**
- **Accroître la richesse et l'emploi en diversifiant notre économie**
- **Favoriser l'occupation dynamique du territoire**
- **Assurer un développement durable des communautés et des ressources**

## Mise en contexte

---

Dans le cadre de l'entente relative au fonds région et ruralité, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit déterminer ses priorités annuelles d'intervention. Ces éléments serviront de base pour la priorisation des projets et des initiatives soutenus par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est via les sommes disponibles du Fonds région et ruralité.

Il s'agit des priorités annuelles pour 2023-2024. La MRC se réserve le droit de soutenir financièrement des projets ou initiatives qui ne cadrent pas directement dans ces priorités, si elle le juge important et nécessaire.

## Priorités annuelles d'intervention 2023-2024

---

### 1) Orientations générales de la MRC de Lac-Saint-Jean

Avec le montant qui lui a été consenti dans le cadre du Fonds région et ruralité, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte soutenir financièrement l'administration et la mise en œuvre de projets issus des différents outils de planification adoptés dans différents secteurs d'activités.

En ce qui concerne l'administration, la MRC utilisera les sommes nécessaires pour défrayer une partie des ressources humaines qui œuvrent à l'avancement des dossiers relatifs au développement et la réalisation des actions inscrites dans les outils de planification dans les différents secteurs d'activités qui sont propres à la compétence de la MRC.

Une autre portion des sommes consenties à la MRC sera utilisée pour soutenir des projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la politique de soutien aux entreprises. Ces deux documents sont en annexe aux présentes.

### 2) Priorités annuelles

#### A) Aménagement du territoire

- Mise en œuvre des actions inscrites au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
- Accompagnement des municipalités dans la planification et la mise en place du suivi de la réglementation en urbanisme
- Soutenir la concertation entre les institutions du territoire

#### B) Soutenir les municipalités dans la réalisation de projets structurants

- Favoriser l'établissement des jeunes dans Les municipalités de la MRC
- Promouvoir l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes
- Soutenir les initiatives pour l'amélioration du cadre bâti
- Favoriser le développement touristique
- Soutenir les organismes d'économie sociale et communautaire
- Soutenir les initiatives en lien avec le plan de développement de la zone agricole
- Soutenir les initiatives de développement durable
- Favoriser les initiatives en transport collectif

#### C) Développement économique

- Offrir une aide technique et le cas échéant une aide financière aux entrepreneurs pour des projets d'entreprises
- Soutenir financièrement les jeunes entrepreneurs
- Favoriser le développement des entreprises d'économie sociale
- Fournir une aide technique pour assurer la consolidation des entreprises
- Fournir une aide technique et financière pour soutenir la relève entrepreneuriale